HAL
open science

Pour une approche "co-énonciative" dans la description linguistique : exploration du facteur de focalisation au niveau du syntagme nominal

Lidia Lebas-Fraczak

▶ **To cite this version:**

Lidia Lebas-Fraczak. Pour une approche "co-énonciative" dans la description linguistique : exploration du facteur de focalisation au niveau du syntagme nominal. La linguistique énonciative, May 2011, Aarhus, Danemark. pp.17-32. hal-00734486

HAL Id: hal-00734486

https://hal.science/hal-00734486v1

Submitted on 22 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une approche « co-énonciative » dans la description linguistique : exploration du facteur de focalisation au niveau du syntagme nominal

Lidia Lebas-Fraczak
EA 999, LRL, Clermont Université, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand

1. Introduction : l'interlocuteur comme véritable « co-énonciateur »

Comme l'a fait remarquer C. Kerbrat-Orecchioni, « conçue restrictivement, la linguistique de l'énonciation ne s'intéresse qu'à l'un des paramètres constitutifs du cadre énonciatif : le locuteur-scripteur » (1999 : 35). Ainsi, l'approche énonciative consiste à étudier les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de l'énoncé, comme le fait C. Kerbrat-Orecchioni dans son ouvrage, en relevant parmi les différentes classes d'unités linguistiques, celles qui marquent la subjectivité dans le langage. Cependant, l'auteur ne manque pas de remarquer que « ce centrage sur l'émetteur constitue […] un choix méthodologique provisoire, et relativement arbitraire » (*Op. cit.* : 246).

En effet, si l'on adopte le point de vue, défendu déjà par M. Bakhtine en 1929, selon lequel l'énonciation n'est pas de nature individuelle mais de nature sociale (Bakhtine, 2006), il devient indispensable de prendre également en compte la relation qui lie le locuteur et l'interlocuteur, ou relation interlocutive. Mais il ne s'agit pas seulement des phénomènes que mentionne C. Kerbrat-Orecchioni tels que les interpellations directes de l'interlocuteur, les images que les partenaires de la communication « se font d'eux-mêmes, qu'ils se font de l'autre, et qu'ils imaginent que l'autre se fait d'eux-mêmes », ou encore la « relation socio-affective ». Il ne s'agit pas non plus seulement d'interventions plus ou moins explicites de « l'autre » dans le discours, que ce soit par le biais du discours rapporté ou de l'expression de différents points de vue. Il s'agit également d'une relation plus fondamentale, « fondatrice de la signifiance » selon les termes de F. Jacques (1985 : 25), celle qui fait que « l'autre est une condition décisive dans la genèse du discours » (*Op. cit.* : 85), et qui fait que, comme le dit A. H. Gardiner, « le locuteur ne se départit pas complètement de l'attitude d'auditeur réceptif » (1989 : 282). Bien que cette relation soit de nature plus générale que celle entre des énonciateurs (plus ou moins) « concrets », dans une situation communicative particulière, il faut considérer qu'elle « agit sur la structure syntaxico-sémantique de chaque énoncé » (Jacques, 1985 : 217). Ainsi, il apparaît qu'il faut tenir compte de cette relation interlocutive fondamentale non seulement dans les principes théoriques concernant la nature du langage et de la communication mais également dans la description des formes linguistiques elles-mêmes. Comme le postule C. Douay, « si la linguistique de l'énonciation a réhabilité la place du sujet parlant, c'est à la réhabilitation du sujet écoutant et de son rôle dans le processus de construction du sens que s'attache la linguistique interactionnelle » (2000 : 21-22). Le rôle de l'interlocuteur-interprète, la relation qui lie le locuteur à lui, et la nature interactive du discours ont été soulignés par M. Bakhtine et par A. H. Gardiner au début du 20e siècle, avant de l'être plus récemment par F. Jacques. Nous rapportons ci-dessous quelques citations puisées chez ces trois auteurs.

M. Bakhtine :

> « Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. » (2006 : 105)
>
> « En réalité, l'acte de parole, ou, plus exactement son produit, l'énonciation, ne peut nullement être considéré comme individuel au sens étroit du terme ; il ne peut être

expliqué par référence aux conditions psychophysiologiques du sujet parlant. L'énonciation est de nature sociale. » (*Op. Cit.* : 119)

A. H. Gardiner :

« L'interaction réciproque du locuteur et de l'auditeur est donc présupposée à tous les niveaux. On voit combien il est futile de décrire la fonction du discours comme l'expression de la pensée […]. La nécessité de l'attitude sociologique vis-à-vis de l'acte de langage apparaît ainsi définitivement justifiée, et l'auditeur se présente comme l'un des facteurs essentiels dans les conditions normales de production. » (1989 : 25-26)

« Pour toutes ces raisons, nous n'osons pas négliger l'auditeur. La définition suivante se révélera, je pense, une bonne définition de travail : La chose signifiée par un énoncé, quel qu'il soit, c'est tout ce que le locuteur a voulu faire comprendre à l'auditeur par cet énoncé. » (*Op. Cit.* : 77)

F. Jacques :

« [La théorie des actes de langage] a été généralement élaborée sous l'axiome que les phrases sont le produit du seul locuteur, en termes de projet d'activité discursive individuelle. […] C'est en effet un des scandales intellectuels de la pragmatique que l'analyse des *speech acts* s'est développée indépendamment d'une théorie bien fondée de l'interaction verbale. On cherche l'unité minimale de la communication dans la phrase (Benveniste) ou dans la production de la phrase (Searle), alors que toute phrase est à quelque degré co-produite. » (1985 : 24)

« […] Celui auquel je m'adresse est un co-énonciateur : je parle *avec* lui.

Cela ne revient pas tout à fait à poser comme Culioli ou Desclés (1976) deux sujets énonciateurs indispensables à toute communication linguistique. À la différence de ces auteurs : 1° je les associe tous deux à la source de l'énonciation ; 2° c'est autour d'eux, pour peu qu'ils soient en relation, que s'organisent les autres paramètres énonciatifs, tels que le moment et le lieu du discours. L'origine ne peut, sinon en un sens marginal, être créée par le seul « je ». » (*Op. Cit.* : 207)

La relation interlocutive se base naturellement sur « le désir d'entendement, que la pratique du langage nous a inculqué et nous a appris à considérer comme désirable en soi » (Gardiner, 1989 : 282). En formulant un énoncé, le locuteur se préoccupe donc en même temps de son interprétation, s'agissant de faire en sorte qu'elle concorde au mieux avec l'intention communicative. Le guidage de l'interprétation de l'interlocuteur passe nécessairement par l'orientation de son attention, ce qui est fait à l'aide des moyens linguistiques adaptés. Selon l'idée que nous défendons, le facteur « attentionnel » s'inscrit dans les fonctions mêmes de différentes formes linguistiques, et cela non seulement aux niveaux phonologique, syntaxique et lexical (où la notion de « focalisation » a déjà trouvé sa place), mais également au niveau des morphèmes grammaticaux, ceux du syntagme nominal (déterminants) et ceux du syntagme verbal (temps et modes). Nous nous intéresserons ici en particulier au rôle des articles dans le marquage du statut communicatif, plus ou moins « crucial », ou « (dé-)focalisé », du syntagme nominal au sein du discours, en articulant notre analyse avec la définition de la focalisation proposée par H. Nølke et avec son analyse de la place de l'adjectif épithète en français.

2. Du principe attentionnel à la fonction de « (dé-)focalisation »

2.1. Le principe de l'attention partagée

Selon le postulat de la linguistique fondée sur l'usage (ou *language based theory*), tel qu'il est notamment formulé par M. Tomasello (2005), le langage est une manifestation de l'aptitude humaine à orienter l'attention et à détecter l'intention d'autrui, et les humains

utilisent le langage dans le but général d'orienter l'attention sur ce qui les préoccupe. Cette idée se retrouve déjà dans l'ouvrage, paru en 1932, du linguiste anglais A. H. Gardiner, présenté par sa traductrice, C. Douay, comme le précurseur de la pragmatique. En effet, cet auteur remarquait également le caractère fondamental de la notion d'attention partagée, en considérant que « sans le postulat que le locuteur et l'auditeur peuvent diriger leur attention sur la même chose, la notion même de discours est une absurdité » (1989 : 77). Plus précisément, selon A. H. Gardiner, « pour qu'il y ait discours, deux circonstances déterminantes doivent être réunies : (1) la perception de quelque chose présentant un intérêt suffisant pour inciter à l'action et (2) le désir d'associer à cette perception quelqu'un d'autre, d'une façon ou d'une autre » (*Op. Cit.* : 62-63).

Le principe attentionnel ne se résume cependant pas au simple fait que parler c'est attirer l'attention sur quelque chose, car il ne s'agit pas toujours d'énoncés « simples » comme *Regarde cette voiture !*, *Il pleut* ou *J'ai mal à la tête*. En effet, les messages construits dans les énoncés sont souvent complexes, évoquant plusieurs « choses », qui, étant toutes en relation avec le but communicatif poursuivi par le locuteur, n'ont pas le même statut vis-à-vis de ce but, ou la même « puissance fonctionnelle » en termes d'A. H. Gardiner. Comme le précise cet auteur,

> « [le locuteur] « sait quelles choses il désire mettre en relief et quelles choses ne font que contribuer à son but et, pour marquer ces différences, il utilise les ressources offertes par l'ordre des mots, les modulations de la voix, la vitesse d'élocution, etc. » (*Op. Cit.* : 119).

Ainsi apparaît l'idée de mise en relief ou, autrement dit, de focalisation, dont le marquage par des moyens linguistiques appropriés sert à guider l'attention de l'interlocuteur, afin que l'interprétation et l'intention communicative concordent et que la relation interlocutive donne lieu à une communication « réussie ». Cette réussite n'est pas évidente – on peut même aller jusqu'à considérer que « la compréhension est un cas particulier du malentendu » (Culioli, 1990 : 39), d'où la nécessité évidente pour le locuteur de se préoccuper constamment de l'interprétation de l'interlocuteur. Cette préoccupation se manifeste d'ailleurs souvent explicitement dans la communication directe, par exemple par des formulations comme *Tu vois ce que je veux dire ?* ; *Vous me suivez ?* ; *Non, non, je ne parle pas de ça*. Tous les niveaux linguistiques offrent, selon nous, des moyens pour contribuer à orienter l'attention, ou de marquer la focalisation, y compris le niveau morphosyntaxique. Si cette thèse est valable, il devient envisageable d'ériger la notion de focalisation (ou celle de « (dé-)focalisation », que nous introduirons ci-dessous), au statut de notion-clé de la description linguistique, tout en défendant par son intermédiaire, une approche résolument « co-énonciative » (« co-locutive » ou « interlocutive »)[1].

2.2. La notion de focalisation (et de focus)

Comme le remarque H. Nølke, les conceptions de la focalisation ou du focus « sont presque aussi nombreuses que les linguistes qui s'intéressent au phénomène se cachant derrière le terme » (2006 : 59). En recherchant une intuition commune derrière les différentes approches, l'auteur observe « qu'on s'entend généralement à penser que le focus est un segment qui est en quelque sorte souligné ou "focalisé" par le locuteur, et qui en tant que tel véhicule une "information essentielle". » Mais la notion d'information essentielle pose problème, n'étant pas suffisamment définie.

Selon H. Nølke, « si l'on focalise un élément d'un énoncé, ce n'est pas seulement pour attirer l'attention sur cet élément, c'est plutôt pour attirer l'attention sur le rôle particulier qu'il joue par rapport aux autres éléments de son contexte » (*Ibid.*). Il nous paraît important de

---

[1] L'autre notion-clé, impliquant un « partage » entre le locuteur et l'interlocuteur, étant celle de présupposition.

préciser que le « rôle particulier » doit être compris comme étant particulier au regard du but communicatif poursuivi par le locuteur, c'est-à-dire que la partie focalisée de l'énoncé est celle qui est en relation plus étroite avec ce but (H. Nølke parle de « visée de focalisation »). Nous pouvons nous servir de l'exemple suivant pour illustrer ce point.

(1) (*Que pensez-vous de cet élève ?*)
(a) *Il est capable mais paresseux.*
(b) *Il est paresseux mais capable*.

On peut considérer que la focalisation est différente selon si le prédicat-attribut suit ou précède la conjonction *mais* (il s'agit donc ici d'un moyen syntaxico-lexical de focalisation), ce qui traduit un but communicatif différent : dans l'énoncé (a), c'est *paresseux* qui est focalisé, le but de l'énoncé étant de donner un avis plutôt négatif sur l'élève ; dans (b), c'est *capable* qui est focalisé, le but étant de donner un avis plutôt positif[2].

Une idée importante qui apparaît dans la définition de la focalisation linguistique de H. Nølke est que l'élément focalisé est présenté « comme le résultat d'un choix fait par le locuteur dans le cadre d'un paradigme constitué d'éléments semblables » (2001 : 91), et que donc « tout focus introduit une nuance de contraste » (*Op. cit*. : 104). Ce principe peut être illustré avec l'exemple (1) par le fait que l'attribut focalisé, *paresseux* en (a) et *capable* en (b), constitue une caractéristique distinctive, car c'est forcément par rapport à d'autres élèves, parmi lesquels certains sont (a) travailleurs (ou moins paresseux) ou (b) incapables (ou moins capables), que se fait l'évaluation (négative ou positive) de l'élève.

Les points évoqués plus haut correspondent aux trois propriétés constitutives du focus (lequel est conçu comme résultat de l'acte de focalisation) :

- la propriété syntagmatique, qui consiste dans le fait que le focus touche « une partie continue de la chaîne linéaire » (une série de mots, un seul mot, voire une partie d'un mot), son étendue devant être repérée par l'interprète ;
- la propriété paradigmatique, qui consiste dans le fait que « le focus est présenté comme résultant d'un choix fait entre les éléments d'un paradigme », paradigme que l'interprète doit rétablir ;
- la propriété intentionnelle, qui consiste dans le fait que « le choix paradigmatique a été effectué dans un certain but : la *visée de la focalisation* », que l'interprète doit comprendre (*Op. cit*. : 91-92).

2.3. La notion de « (dé-)focalisation »

Nous pensons que la notion de focalisation doit être enrichie par l'aspect inverse, car il est possible de considérer que certains éléments contribuent à la focalisation d'une partie d'un énoncé en marquant une « dé-focalisation » (ou une moindre focalisation) d'une autre. Par exemple, l'élément *mais*, tel qu'il est utilisé dans l'exemple (1), focalise l'attribut qui le suit tout en dé-focalisant celui qui le précède (ou dé-focalise celui qui le précède au profit de celui qui suit). Ainsi, il peut être considéré comme une marque de « (dé-)focalisation ».

Ainsi que nous l'avons déjà précisé, les morphèmes grammaticaux tels que les articles ou les morphèmes verbaux du type « temps » ou « mode » peuvent également être abordés par le biais de la notion de (dé-)focalisation. Le tableau ci-dessous résume nos analyses et illustre notre démarche, qui consiste à comparer l'emploi de ces formes dans des contextes immédiats semblables, cela au sein d'énoncés authentiques envisagés en lien avec leurs situations communicatives[3].

---

[2] Cf. aussi (Ducrot, 1995) et les notions de gradualité de force argumentative, d'applicabilité du prédicat et de modificateur réalisant/déréalisant.

[3] Ce qui permet de respecter le postulat méthodologique avancé par M. Bakhtine concernant le rapprochement de l'attitude du linguiste de celle des interlocuteurs impliqués dans un acte de communication, afin d'accéder

Formes focalisantes	**Formes dé-focalisantes**
Passé composé *j'ai été choqué* *j'ai voulu devenir chanteur*	Imparfait *j'étais choqué* *je voulais devenir chanteur*
Futur périphrastique *nous allons sûrement recevoir…* *peut-être un jour tu vas pouvoir…*	Futur simple *nous recevrons sûrement…* *peut-être un jour tu pourras…*
Indicatif (PRES, Futur, PC) *le fait que c'est…* *en espérant que ce sera…*	Subjonctif *le fait que ce soit…* *en espérant que ce soit…*
Article + Nom *je suis une étudiante* *apprentissage du vocabulaire*	Ø + Nom *je suis étudiante* *apprentissage de vocabulaire*

La dé-focalisation d'un élément (en l'occurrence d'une expression verbale ou nominale) doit être considérée comme s'inscrivant forcément dans une opération de focalisation (d'autre chose). Nous pouvons citer de nouveau A. H. Gardiner, qui dit, en parlant de la mise en relief, que certaines « choses » au sein de l'énoncé « ne font que contribuer » au but communicatif. Cette idée mérite d'être soulignée car elle permet de comprendre qu'il ne s'agit pas de distinguer entre ce qui est « important » et ce qui ne l'est pas, car tout dans un énoncé contribue au but communicatif, d'une manière ou d'une autre. Donc, par exemple, si l'imparfait apparaît dans notre tableau comme une « forme dé-focalisante », c'est parce qu'il permet de dé-focaliser un prédicat[4], mais en indiquant par là-même que le focus se situe ailleurs. Cela fait que, si le passé composé peut être vu comme « focalisant », l'imparfait doit, en fait, être vu comme « (dé-)focalisant », puisqu'il « dé-focalise » (un prédicat) pour « focaliser » (autre chose).

Sans vouloir nous attarder sur les formes verbales[5], nous allons comparer en guise d'illustration deux exemples ci-dessous, qui font tous deux apparaître le prédicat *être très choqué de* (*ces propos* / *ces affirmations*), mais le premier au passé composé et le second à l'imparfait. Nous allons essayer de montrer que cette différence de forme est liée à une différence de focalisation, en nous appuyant sur les fragments soulignés, qui peuvent aider à évaluer la place de la proposition en question par rapport au but communicatif général.

(2) *Bien que je sois plutôt de droite <u>je n'apprécie pas du tout David Martinon</u>. <u>Je le trouve</u> très froid et il a trop une attitude de bourgeois des beaux quartiers. Lundi j'ai regardé l'émission « Complément d'enquête » sur France 2. Le sujet abordé était la France des guettos. David Martinon se présente à la mairie de Neuilly pour les prochaines municipales. Interrogé sur le fait qu'il n'y a pas beaucoup de logements sociaux à Neuilly ce dernier a répondu sans complexe que les habitants de Neuilly sur Seine veulent se protéger et veulent garder leur qualité de vie.* ***J'ai été très choqué de ces propos****. <u>Cela voudrait dire</u> que les tous les « pauvres » qui habiteraient les logements sociaux seraient tous des délinquants <u>!</u> Le journaliste Benoit Duquesne semblait <u>également choqué de ces propos</u>. Monsieur Martinon ne serait pas pour la mixité sociale ?*[6]

à la « réalité concrète du langage », tout en échappant aux écueils de l'objectivisme abstrait (Bakhtine, 2006).

4 Selon O. Ducrot, « on a l'impression que les événements présentés à l'imparfait ne constituent pas vraiment l'objet du récit » (1979 : 10).

5 Qui ont été traitées plus en détail dans (Lebas-Fraczak, 2010a, 2010b, et *à paraître* a et *à paraître* b).

6 http://societe.fluctuat.net/david-martinon/commentaires-5.html

(3) *Le 29 septembre 2010, sur votre site, vous avez publié un article me concernant, intitulé « Sérigny, conseiller de Woerth », signé par David Leloup.*
Cet article faisait suite à différents échanges que j'avais pu avoir avec David Leloup, votre journaliste signataire de cet article, qui m'avait déjà interrogé sur des documents, auxquels il disait avoir eu accès, et qui m'aurait fait apparaître comme administrateur de certaines sociétés au Panama.
Je lui ai fourni toutes les informations dont je disposais et même proposé de le rencontrer.
***J'étais très choqué de ces affirmations**, qui me sont apparues parfaitement inexactes, mettant en cause mon honneur et ma réputation.*
J'ai immédiatement demandé à mon avocat, Maître Olivier Baratelli, de déposer une plainte pénale visant de tels propos qui, s'ils existaient, ne pouvaient être que des faux grossiers.[7]

Il s'avère que le sentiment de « choc » subi par le locuteur est plus directement lié avec le but communicatif dans l'exemple (2), au passé composé, que ce n'est le cas dans l'exemple (3), à l'imparfait. En effet, (2) commence par présenter d'autres sentiments négatifs du locuteur vis-à-vis de l'homme politique en question, avant d'évoquer le choc qu'ont provoqué chez lui certains propos de cet homme. Le fait « d'être choqué » s'inscrit donc dans l'expression d'une opinion négative sur l'homme politique. La place centrale du sentiment de « choc » au sein de cette énonciation est confirmée, en outre, par la mention du fait que *le journaliste* […] *semblait également choqué de ces propos*. Le point d'exclamation terminant l'interprétation fournie par le locuteur de « ces propos » est également un indice du statut focalisé du prédicat *être choqué* au passé composé. Le statut du même prédicat est différent avec l'emploi de l'imparfait dans l'exemple (3), car ce n'est pas le ressenti du locuteur qui est au centre du propos mais les « affirmations » qui l'ont provoqué. Les fragments que nous avons soulignés montrent que c'est l'article, les documents qu'il mentionne, leur contenu présumé et surtout l'évaluation de ce contenu par le locuteur qui constituent la thématique et la raison d'être de cette énonciation. En effet, il est clair que le but communicatif consiste à réfuter les affirmations en question. La proposition *j'étais très choqué…* y contribue bien sûr, dans la mesure où elle permet au locuteur de se présenter comme une victime qui doit défendre son « honneur » et sa « réputation », mais elle est moins centrale pour ce but général.

Cette analyse permet de montrer l'importance qu'a la détermination de ce qui est au centre du propos, et ce qui motive donc la prise de parole, pour déterminer la fonction « focalisante » ou « (dé-)focalisante » d'une forme linguistique. L'importance du lien entre la « (dé-)focalisation » et le but communicatif apparaît ainsi clairement.

Il faut préciser que, bien que le terme « (dé-)focalisation » suggère un caractère binaire de la notion, il faut la concevoir plutôt comme étant de nature gradable, ce qui s'avère particulièrement pertinent dans le cas des articles, que nous allons aborder dans la section suivante.

3. La « (dé-)focalisation » au sein du syntagme nominal

Dans le tableau proposé plus haut, les articles, où plutôt les noms accompagnés d'un article, sont représentés comme des « formes focalisantes ». Cela est vrai en opposition aux noms sans déterminant, qui peuvent être considérés comme étant « dé-focalisés », mais les articles diffèrent, selon nous, quant au degré de focalisation qu'ils permettent de conférer au syntagme nominal.

Nous allons d'abord comparer les statuts communicatifs de noms avec et sans article, avant de nous intéresser aux différences de statut (ou de focalisation) selon l'emploi de tel ou

[7] http://www.rue89.com/2011/01/12/droit-de-reponse-deric-de-serigny-185221

tel article. Pour cette deuxième partie, nous analyserons des syntagmes nominaux comportant un adjectif, en essayant d'articuler notre analyse avec celle de H. Nølke concernant l'orientation de la focalisation selon la place de l'épithète.

3.1. L'article comme focalisateur

L'article est associé par les linguistes et les grammairiens au marquage du statut syntaxique nominal d'un lexème. M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (1999) parlent des cas où une unité appartenant à une autre catégorie grammaticale est convertie en nom (ex. *un dur*, *le prêt à porter*, *un sans faute*). Inversement, selon la formulation de G.-D. de Salins, l'absence d'article devant le nom « peut signifier que le nom commun perd sa valeur de substantif, au profit d'une fonction appartenant habituellement à une autre catégorie grammaticale » (1996 : 50). Ainsi, dans les énoncés comme *Son père est pharmacien ou médecin*, les noms attributs sont censés acquérir une « valeur de l'adjectif ». Quant aux expressions du type « N1 de N2 » (ex. *une raffinerie de pétrole*, *des meubles de salon*), G.-D. de Salins utilise le terme « valeur qualificative » (*Op. cit.* : 99). D'autres termes sont parfois utilisés pour l'emploi d'un nom sans article : « valeur attributive » (Riegel *et al.*, 1999) ou « valeur non-référentielle » (Knittel, 2009), alors que pour un nom avec un déterminant on parle de « valeur référentielle ». Cependant, ces termes ne sont pas clairement définis, leur sens étant en relation avec celui de « référent », qui n'est pas lui-même très clair. Concernant ce dernier, la première mention indiquée par l'index dans l'ouvrage de M. Riegel *et al.*, informe que les référents, tels qu'ils sont susceptibles d'être désignés par un signe, sont des « éléments de la réalité (êtres, objets, propriétés, processus, etc.) » (*Op. Cit.* : 556). On voit ainsi qu'un référent peut, entre autres, correspondre à une « propriété », ce qui ne facilite pas les choses pour comprendre la différence entre « valeur référentielle » et « valeur attributive » ou « qualificative ».

Ce problème terminologique, reflétant un problème conceptuel, peut être résolu, selon nous, en prenant explicitement en compte l'inégalité hiérarchique entre l'adjectif et le nom, et donc entre la « valeur qualificative » ou « attributive » et la « valeur référentielle ». En effet, l'adjectif possède un statut syntaxiquement et sémantiquement « dépendant », étant forcément associé à un support nominal, alors qu'un nom est « indépendant », n'ayant pas besoin d'un adjectif pour apparaître dans une phrase. Cette différence hiérarchique, qui concerne donc aussi un nom à « valeur qualificative » (sans déterminant) et un nom à « valeur référentielle » (avec un déterminant) peut, et même doit, selon nous, être transposée sur le plan pragmatico-discursif et être considérée comme relevant d'une différence de statut communicatif : la présence d'un article (ou d'un autre déterminant) marque un statut (plus ou moins) focalisé du nom, à la différence d'un nom sans article, qui a un statut dé-focalisé.

Au sein des deux exemples ci-dessous, nous allons comparer les expressions *chambre d'(un) enfant* dans ces termes. Ces exemples nous permettront également de nous pencher sur la différence entre l'absence d'article et la présence d'un article (défini cette fois-ci) dans le contexte de noms cordonnés.

(4) ***Sécurité***, ***tranquillité*** *mais aussi* ***détente*** *et* ***amusement*** *sont des composantes importantes dans la* ***chambre d'un enfant****. Nous, parents, sommes conscients que les premières expériences que vivent nos enfants seront à jamais gravées dans leur mémoire. C'est pour cela que nous nous efforçons de faire de leur chambre un endroit chaleureux et à la hauteur de leurs désirs. Avec les meubles d'aventuriers WOODLAND, vous pouvez créer ce cadre merveilleux qui garantit une enfance inoubliable !*

(5) *Éviter IMPERATIVEMENT* ***le bégonia***, ***l'aglaonema***, ***l'anthurium***, ***le cyclamen***, ***le dieffenbachia***, ***le phildendron***, ***le poinsettia***, ***la pothos*** *et* ***le syngogonium*** *dans la*

***chambre d'enfant**, car l'ingestion est potentiellement dangereuse. De plus, il faut savoir que les plantes fleuries sont déconseillées pour les enfants allergiques au pollen.*

Le contexte, et notamment la progression thématique, confirme la différence de statut que les locuteurs confèrent au complément *enfant* dans ces deux fragments. Il peut être considéré comme focalisé en (4), où le locuteur (derrière lequel se cache le publicitaire) cherche à valoriser l'*enfant*, et par là-même les parents qui sont ses interlocuteurs visés (et auxquels il prend soin de s'associer), et à montrer que l'enfant est au centre de son attention, comme il l'est pour ses parents. Cette place centrale du nom *enfant* se confirme, dans le contexte avant, par les fait que les « composantes » qui y sont mentionnées (*sécurité*, *tranquillité*, *détente* et *amusement*) sont relatives à l'enfant (*sécurité*, etc. de l'enfant), et, dans le contexte après, par la présence des expressions *nos enfants* et *une enfance inoubliable*. Dans l'exemple (5), en revanche, l'absence d'article dé-focalise le complément *enfant* ce qui a pour effet d'augmenter la focalisation du nom principal *chambre*, le but étant de parler des plantes qu'on ne doit pas placer dans ce lieu. Bien évidemment, on ne sort pas complètement de la thématique de l'*enfant*, car ce nom est là pour contribuer au but communicatif, mais cette thématique ne se situe pas ici au centre du propos.

Quant aux noms figurant dans la première phrase des deux exemples, le contexte permet également de constater qu'ils ont un poids communicatif moindre en (4), sans articles, qu'en (5), avec les articles définis. En effet, dans le premier cas, *sécurité*, *tranquillité*, *détente* et *amusement*, sont présentés comme des « composantes » de la chambre d'un enfant. Même si elles sont « importantes », c'est en tant que « composantes » et non individuellement, et on ne se focalise donc pas sur chacun de ces noms séparément. C'est différent dans l'exemple (5), où il s'agit visiblement d'énumérer toutes les plantes qu'il faut « éviter impérativement » dans la chambre d'enfant. Chacune d'elle doit donc attirer l'attention séparément, le but communicatif consistant à mettre en garde contre ces plantes, du fait de leur nature « potentiellement dangereuse ».

Nous allons comparer deux autres exemples, le nom avec ou sans article figurant, cette fois-ci, dans une expression attributive.

(6) *Bonjour, **je suis une étudiante** et propose des cours d'anglais pour les enfants jusqu'à la classe de CM2. Je fais des études principalement composées d'anglais donc je parle la langue avec un niveau très correct.*[8]

(7) *J'ai 22 ans, **je suis étudiante**, et je viens de m'installer seule dans un studio à Brest. J'ai déjà vécu seule avant dans le cadre de mes études aussi, dans une autre ville, à une heure de chez mes parents. Mais là, j'ai très peur le soir et je déprime.*[9]

Dans l'exemple (6), le statut communicatif de l'attribut *étudiante*, avec l'article, est plus central que dans l'exemple (7), sans article, dans la mesure où, à part la fonction de présentation, il sert à motiver l'aptitude de la personne à donner des cours à des enfants ; la compétence en anglais étant, en outre, motivée par le fait que ce que l'étudiante étudie est principalement l'anglais. On voit donc le grand degré de cohérence de l'attribut *étudiante* avec le thème général des cours et des études, autour duquel s'articule l'énonciation. Le statut de ce même attribut dans l'exemple (7), exprimé sans article, n'est clairement pas au centre du propos, dont la visée communicative consiste à parler d'autre chose que de cours et d'études.

3.2. L'article indéfini comme focalisateur de degré supérieur

---

8 http://cours-de-langues.annonceetudiant.com/cours-d-anglais/SEINE-MARITIME-76/HAVRE-LE-76600-ville30717/cours-d-anglais.php

9 http://www.jeconsulteunpsy.com/node/506

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les différents articles n'ont pas une aptitude égale quant à la focalisation (ou plutôt à la contribution à la focalisation), ce qui veut dire aussi que la focalisation peut être envisagée comme une notion gradable. Ainsi, selon notre hypothèse, l'article indéfini permet de focaliser une expression nominale davantage que l'article défini et que l'article partitif, dans les contextes où la permutation est envisageable (c'est-à-dire en dehors de l'application d'éventuelles autres contraintes).

Cette différence apparaît comme étant plutôt naturelle par rapport à l'article défini, étant donné le lien, généralement reconnu par les linguistes, entre l'article défini et la présupposition du référent. En effet, il est logique que ce qui est présupposé, ou censé constituer un « terrain commun » des interlocuteurs, n'est pas ce qui motive principalement l'énonciation et ce qui doit donc attirer l'attention de l'interlocuteur en particulier. Dans l'exemple (5) plus haut, même si les plantes citées avec les articles définis sont focalisées, cette focalisation n'est pas « de plus haut degré », car ce qui est principal pour le propos, et ce qui le motive, est la mise en garde contre elles, le fait qu'il faut les *éviter impérativement* (les majuscules qui accompagnent l'adverbe constituent une marque supplémentaire de la focalisation). Il est pertinent de préciser que ce texte apparaît dans une note à part sur une page intitulée *La pollution dans la chambre d'enfant*, à côté du texte principal, qui conseille, entre autres, d'ajouter *des plantes dépolluantes*. Cela constitue, à côté des connaissances générales sur les types de plantes, la source de la présupposition qui est en jeu ici.

Il est important de souligner au sujet de la notion de présupposition que, comme le précise O. Ducrot, il ne s'agit pas d'une « condition d'emploi », car « on forcerait [...] la réalité en disant que le locuteur fait comme si l'auditeur *possédait déjà* les informations que l'énoncé présuppose ». En effet, « ce que le locuteur fait semblant de supposer, c'est que l'auditeur, même s'il les ignore auparavant, acceptera d'emblée les présupposés, qu'il ne les mettra pas en question, qu'il les admettra sans contestation » (1968 : 40). Ainsi, même si l'interlocuteur ne connaît aucun des types de plante énumérés dans l'exemple (5), s'il sait qu'il existe différents types de plante, il pourra « admettre sans contestation » la présupposition.

Dans l'exemple (8) ci-dessous, nous sommes en présence d'un contexte plus « spécifique » de l'emploi de l'article défini que dans l'exemple (5) ; il ne s'agit donc pas, pour *ciel bleu azur*, de la présupposition d'un « type » mais plutôt d'une « occurrence ». En observant l'exemple (9) plus bas, qui fait figurer la même expression, mais avec l'article indéfini, dans un contexte sémantique et syntaxique très semblable, on se rend compte que la présupposition ne permet pas d'expliquer le choix entre l'article défini et l'article indéfini ici, car il serait difficile d'affirmer qu'il y a une présupposition pour *le ciel bleu azur* en (8) alors qu'il n'y en a pas pour *un ciel bleu azur* (9)[10].

(8) *Festival de l'air de Bondues : ils en ont eu plein les cieux*
[…]
Quinze heures pile hier après-midi. ***Dans le ciel bleu azur****, deux avions <u>dessinent un énorme cœur</u>, ouvrant le bal du meeting aérien qui, cette année, <u>faisait la part belle à la voltige</u>. Attiré par cette affiche prometteuse, le public est venu de toute la métropole assister au spectacle.*[11]

(9) *Aviation*
Un ballet à couper le souffle dans le ciel de la Haute-Saône
[…]
Bénéficiant d'<u>une météo exceptionnelle</u>, selon le leader de la Patrouille de France, le meeting aérien de l'armée de l'air de Luxeuil a débuté hier sur les chapeaux de roue…

[10] On pourrait même dire le contraire, *un ciel bleu azur* étant précédé de la mention d'*une météo exceptionnelle*.
[11] http://www.nordeclair.fr/Locales/2011/07/04/festival-de-l-air-de-bondues-ils-en-ont.shtml

***Dans un ciel bleu azur**, de 10h à 18h, les avions se sont succédé de manière ininterrompue : avions de légende, patrouilles étrangères, appareils à réaction et hélicoptères, qui telles des libellules, ont interprété des valses de Vienne devant près de 15 000 spectateurs.*[12]

La prise en compte de la différence de degré de focalisation permet, en revanche, de proposer une explication. En effet, avec l'emploi de l'indéfini en (9), la centralité de la description du ciel pour le propos (et donc le haut degré de sa focalisation) est confortée par la mention préalable d'*une météo exceptionnelle*. Dans l'exemple (8), une moindre focalisation de cette description peut être justifiée, outre une moindre attention portée à la météo dans ce texte, par une attention particulière qui est portée à l'action, décrite dans la même phrase, de *deux avions* qui *dessinent un énorme cœur* dans le ciel, une performance de voltige plus spectaculaire sans doute que la succession d'avions, certes gracieuse, qui est décrite dans l'exemple (9).

L'article indéfini s'avère également être un focalisateur plus puissant que l'article partitif. Cela est, entre autres, conforté par le fait que l'emploi de l'article indéfini est souvent corrélé avec l'emploi d'une expression qualifiante, notamment pour les noms au sémantisme « continu », ou « massif » (ex. *il a fait preuve d'un courage exceptionnel* / *hors norme* / *qui force l'admiration* plutôt que *il a fait preuve d'un courage*), ce que font remarquer, par exemple, G. Kleiber (2003) et L. Kupferman (2004). Cette corrélation s'explique bien dans le cadre de la théorie de (dé-)focalisation, car il est plutôt évident que plus une expression nominale est développée plus son statut communicatif est central, et donc plus elle est censée attirer l'attention de l'interlocuteur. Cependant, comme le remarquent aussi G. Kleiber et L. Kupferman, l'article partitif n'est pas incompatible avec la présence d'un qualificateur, ce qui introduit une difficulté pour différencier les valeurs de l'indéfini et du partitif dans le cas des référents « massifs ». Le critère de différence de degré de focalisation permet de surmonter cette difficulté, comme nous le montrons avec les exemples ci-dessous, en comparant les expressions *il faut un ciel bleu* et *il faut du ciel bleu*.

(10) *Bonjour à tous, cela fait quelques mois que je me suis mis à la photo avec mon petit bridge canon, que je progresse doucement en suivant toutes discutions du portfolio* […]. *Je me pose depuis le début une question : Comment faites-vous pour obtenir des ciels si bleus* […]. *Merci d'éclairer ma lanterne et bravo pour vos travaux respectifs.*

Les intéressés pourront te répondre mais plusieurs facteurs peuvent intervenir.
Déjà, ***il faut un ciel bleu***
Si tu fais une photo de ciel, il suffit de régler l'exposition en sous exposant pour saturer. […] *Si tu veux le ciel et le paysage, là, ça se complique.* […][13]

(11) *Salut tout le monde,*
Je suis en train de réaliser la plaquette "Vu du Ciel" personnalisée aux couleurs du CSVVA. C'est un document promotionnel réalisé sous l'égide de la Fédé et que nous allons dupliquer à quelques milliers d'exemplaires.
Il me manque une photo bien particulière :
De la haute déf. : + de 2600 pixels en large
***Il faut du ciel bleu** pour un lien avec un fond bleu existant*
Il faut des membres et des sourires
Il faut l'essentiel du sujet placé en bas centre droit
Il faut qu'on voie les installations
Il n'y a pas nécessairement besoin de planeur

[12] http://www.lepays.fr/actualite/2011/07/03/un-ballet-a-couper-le-souffle-dans-le-ciel-de-la-haute-saone
[13] http://forums.macgeneration.com/4154988-post418.html

[…]
Si vous avez quelque chose, merci de me l'envoyer à […][14]

Il est facile de constater la place centrale qu'occupe *ciel bleu*, avec l'article indéfini, au sein de la communication rapportée sous (10), dans la mesure où il s'agit de se renseigner et d'informer sur les moyens d'obtenir un beau ciel bleu sur une photo. Le statut communicatif de cette même expression, avec l'article partitif, est moins central dans l'exemple (11), le ciel bleu étant l'une des exigences parmi d'autres pour la photo demandée.

Nous pouvons analyser d'une manière analogue les expressions *une eau pure* et *de l'eau pure* dans les exemples suivants.

(12) *Osmoseur pour la maison*
Pour avoir une eau pure *à son robinet l'osmose inverse s'impose comme la meilleure solution de filtration actuellement disponible sur le marché. Non seulement l'eau est débarrassée de tous les produits chimiques qu'elle peut contenir mais aussi de ces éventuels bactéries et virus.*[15]

(13) *Filtre à eau triple action Iceberg pour installation sous-évier*
[…]
Une solution écologique ***pour avoir de l'eau pure*** *à volonté sans pesticides, sans chlore, plomb, et autres impuretés.*
Très économique avec un filtre ultra puissant qui dure plus de 3000L.
Filtre à eau livré neuf complet dans sa boite d'origine avec 3 cartouches, raccords, robinet, tubes et instructions de montage.
C'est le modèle de traitement de l'eau le plus complet de la gamme.[16]

L'observation de la continuation thématique permet de constater qu'avec l'article indéfini l'expression *eau pure* occupe une place plus centrale au sein du texte qu'avec l'article partitif, ce qui indique la mise en œuvre de stratégies communicatives différentes, même s'il s'agit d'un contexte semblable dans les deux cas (information commerciale). Ainsi, dans l'exemple (12), après avoir parlé de la « solution », on revient sur l'eau et sur sa pureté, alors que, dans l'exemple (13), les phrases qui suivent celle avec *de l'eau pure*, portent sur le filtre à eau et ses différentes caractéristiques. Il est également pertinent de relever une différence de position syntaxique de l'expression en question dans les deux exemples ; l'emploi de l'article indéfini coïncide avec une position initiale, thématisée, alors que, avec l'article partitif, *eau pure* est mentionné après *une solution écologique*.

Pour terminer, nous allons également observer l'emploi de l'article dans les deux expressions comportant le nom *eau* (suivi d'un qualificateur) au sein de l'extrait suivant, appartenant au même type de discours et de contexte que les exemples précédents.

(14) *Un osmoseur domestique vraiment économique*
*Un osmoseur permet d'***avoir une eau de grande qualité*** *dans son habitation. C'est le moyen qui est actuellement le plus sûr pour* ***avoir de l'eau pure*** *au robinet.*[17]

La nature sémantique de l'expression *de grande qualité*, accompagnant la première mention de l'eau, constitue en elle-même un facteur de focalisation, plus que l'adjectif *pur*, apparaissant dans la deuxième mention. Une rapide recherche sur Internet à l'aide de Google, confirme une association plus fréquente de l'expression *eau de grande qualité* avec l'article

[14] http://www.planeur-challes.fr/index.php/les-forums/7-photos-a-videos/1975-au-secours--il-me-manque-une-photo-.html
[15] www.aujourd-hui.com/2965/osmoseur-pour-la-maison/
[16] http://destockage.destockandco.com/Destockage-electromenager/Purificateur-Eau-Triple-Ceramique-Destock-70-195061
[17] http://www.autopromopro.com/2009/08/21/un-osmoseur-domestique-vraiment-economique.php

indéfini qu'avec l'article partitif (ce qui n'est pas le cas pour *eau pure*). Ce résultat va dans le sens de la compatibilité de l'article indéfini avec un plus grand degré de focalisation. La focalisation moindre de *eau pure* (avec le partitif) dans la deuxième phrase que de *eau de grande qualité* (avec l'indéfini) dans la première phrase est confirmée, en outre, par la focalisation, par des moyens syntaxiques et lexicaux, d'un autre élément, *le moyen* (et par là-même, de l'*osmoseur*). Ainsi, la focalisation évolue au cours de l'énonciation : le titre ayant focalisé l'*osmoseur*, la deuxième phrase attire l'attention sur ce qu'il permet d'avoir (*une eau de grande qualité*), et la troisième phrase se focalise de nouveau sur l'appareil.

3.3. Lien avec les règles de focalisation selon la place de l'adjectif

La notion de focalisation a été utilisée par H. Nølke (1996) pour expliquer la place de l'adjectif épithète par rapport au nom. Un grand atout de cette explication consiste dans sa capacité à intégrer les autres facteurs, aussi bien formels que sémantiques, relevés par les analyses antérieures. Selon la règle formulée par l'auteur, un adjectif antéposé peut ou bien se trouver « en dehors du foyer », c'est-à-dire ne pas être focalisé, ou bien être focalisé avec son substantif, tandis que l'adjectif postposé est toujours focalisé, soit seul soit avec son substantif (2001 : 180).

Cette règle admet donc une indétermination partielle de l'étendue de la focalisation au sein du syntagme nominal avec un adjectif, puisque, dans le cas de la postposition, par exemple, la focalisation peut couvrir le nom avec l'adjectif ou l'adjectif seul. Il nous est apparu que le choix de l'article joue peut-être un rôle dans la détermination de l'étendue de la focalisation au sein du syntagme nominal, et par là-même du degré de focalisation du syntagme au sein d'une unité de discours.

En observant sous cet angle les exemples (8)-(14), comportant tous, au sein des syntagmes nominaux qui nous intéressent, un adjectif postposé, il nous semble possible de dire que l'emploi de l'article indéfini coïncide, dans ces contextes, avec une focalisation s'étendant sur le syntagme entier, le nom et l'adjectif, à la différence de l'emploi de l'article défini ou partitif, où la focalisation semble concerner plutôt l'adjectif seul. Nous détaillons cette analyse ci-dessous, en nous gardant cependant de toute généralisation, car définir plus précisément le rôle du déterminant dans la distribution de la focalisation entre le nom et l'adjectif exige, bien évidemment, une étude plus poussée sur un corpus bien plus important.

Ainsi, dans l'exemple (8) (*dans le ciel bleu azur, deux avions dessinent un énorme cœur*), s'agissant de présenter la scène comme une action de « dessiner », c'est la couleur (*bleu azur*), constituant le fond sur lequel les deux avions « dessinent », qui apparaît comme étant particulièrement pertinente, plutôt que le beau temps que symbolise *ciel bleu azur*. Dans l'exemple (9), avec l'article indéfini, on peut considérer que la focalisation s'étend également sur le nom, dans la mesure où, comme nous l'avons vu, l'idée de beau temps constitue ici un élément central du propos. En considérant le principe de choix au sein d'un paradigme (ou de contraste), caractérisant le focus selon H. Nølke, on peut avancer qu'en (9) *ciel bleu azur* s'oppose au ciel (ou au temps) nuageux ou moins beau, alors qu'en (8) *bleu azur* s'oppose à d'autres couleurs possibles du ciel, qui rendrait l'effet moins joli voire impossible.

Dans l'exemple (10), la phrase *Déjà il faut un ciel bleu* précise que la première condition pour avoir un beau ciel bleu sur une photo est la présence, dans la réalité, de cet « objet », qu'on souhaite photographier. (Cela est une évidence et est présenté comme telle dans le texte, comme en témoigne l'icône placée à la fin de la phrase.) On peut donc considérer que la focalisation porte ici sur l'expression nom-adjectif entière. Concernant le contraste, on peut dire qu'il consiste dans le fait que le *ciel bleu* est considéré comme la principale condition parmi d'autres conditions nécessaires (différents réglages, etc.), mentionnées dans la suite du texte. Le statut « à part » de cette condition est d'ailleurs souligné par le fait qu'elle est présentée dans une phrase indépendante, exposée en outre par

un retour à la ligne. Dans l'exemple (11), ce n'est pas tant l'objet *ciel bleu* qui est en cause, mais sa couleur bleu, ce qui est conforté par la suite de la phrase qui précise la raison de cette exigence : *un lien avec un fond bleu existant*. La focalisation porte ainsi sur l'adjectif *bleu*. Quant au contraste, il concerne la couleur bleue parmi d'autres couleurs qui pourraient apparaître sur la photo, grâce au ciel ou autrement.

Dans l'exemple (13), avec l'article partitif, la focalisation porte plutôt sur l'adjectif, c'est-à-dire sur la pureté de l'eau, étant donné que la suite de la phrase précise amplement en quoi consiste cette qualité (*sans pesticides, sans chlore, plomb, et autres impuretés*). Le contraste s'établit implicitement par rapport à la qualité « impure » de l'eau (eau *avec* pesticides, chlore, etc.). Dans l'exemple (12), avec l'article indéfini, on peut considérer que la focalisation englobe le nom, car l'eau et sa pureté restent au centre du propos dans la suite du texte (*l'eau est débarrassée de tous les produits chimiques qu'elle peut contenir*). Le contraste se situe au niveau du syntagme nominal entier, ce qui pourrait être glosé par « pour avoir ceci (et pas autre chose) ».

Dans l'exemple (14), la différence de l'étendue de la focalisation entre les expressions *une eau de grande qualité* et *de l'eau pure* se justifie par le fait que la première expression correspond à l'utilité, ou l'avantage, de l'osmoseur, le syntagme nominal entier étant donc focalisé, alors que, dans la deuxième expression, c'est seulement l'adjectif *pur* qui est focalisé, la nature de qualificateur constituant la seule différence par rapport à l'expression précédente. On peut considérer qu'il s'agit ou bien d'un effort stylistique consistant à ne pas répéter exactement la même expression (et à remplacer donc *de grande qualité* par *pure*) ou bien d'une intention de préciser que (*eau*) *de grande qualité* signifie (*eau*) *pure*. Le choix paradigmatique de l'adjectif *pur* se fait donc par rapport à la qualification précédente.

4. Conclusion : retour sur la notion et l'opération de « (dé)-focalisation »

Nous pouvons dire que, par rapport à la définition du focus formulée par H. Nølke (cf. section 2.1. plus haut), notre conception privilégie la « propriété intentionnelle ». Cependant, au lieu de parler de « visée de la *focalisation* » (que l'interprète doit comprendre), nous préférons parler de « visée de la *communication* » (ou de but communicatif), en considérant que la « (dé-)focalisation » consiste à moduler l'énoncé en fonction de cette visée. Plus précisément, cette opération sert à orienter l'attention de l'interlocuteur en indiquant, à l'aide de différents moyens linguistiques, ce qui est central par rapport au but communicatif poursuivi et ce qui « ne fait que contribuer » à ce but. On peut utiliser la métaphore de la cible pour le tir à l'arc, le point central représentant le but communicatif et les zones qui l'entourent représentent le positionnement des expressions, plus ou moins proche ou éloigné du centre. Les différents fragments de l'énoncé se caractérisent donc par différents degrés de focalisation, mais plusieurs peuvent se situer à « distance égale » du but. On voit qu'il s'agit d'une conception qui diffère de la division duale du type figure-fond, ou premier plan-arrière plan, ainsi que du découpage de la phrase en thème et rhème (ou topic et focus).

Pour terminer, nous allons reprendre la première phrase de l'exemple (4), afin d'analyser la façon dont est opérée la (dé-)focalisation de ces différents éléments, alors que notre analyse plus haut s'était surtout attachée à comparer la focalisation de noms dans des exemples différents, selon l'article ou l'absence d'article. Le but étant ici d'illustrer le fait que, d'une part, l'article n'est qu'un opérateur parmi d'autres de la focalisation, et que, d'autre part, la focalisation (ou la distance du but communicatif) peut être égale pour plusieurs expressions au sein d'un énoncé.

(15) *Sécurité, tranquillité mais aussi détente et amusement sont des composantes importantes dans la chambre d'un enfant.*

On peut considérer que, en fin de compte, la focalisation est égale entre les expressions telles que nous les délimitons ci-dessous, même si la dé-focalisation intervient localement dans le but justement d'aboutir à cet équilibre.

1. *Sécurité, tranquillité mais aussi détente et amusement* : comme nous l'avons dit plus haut, la dé-focalisation, marquée par l'absence d'article, porte sur les noms individuellement, afin de montrer qu'ils ne doivent pas attirer l'attention séparément, mais en tant qu'un ensemble de « composantes ». Leur statut focalisé, en tant que cet ensemble, est marqué par la position sujet, ainsi que par leur qualification comme *importantes*. Une différence de degré de focalisation se fait cependant remarquer entre, d'une part, *sécurité* et *tranquillité* et, d'autre part, *détente* et *amusement*, la coordination au moyen de *mais aussi* privilégiant la deuxième paire de composantes, pour une raison argumentative qui devient claire dans la suite du texte (cf. l'exemple (4) plus haut : *meubles d'aventuriers*).
2. *des composantes importantes* : s'agissant d'un attribut, son statut est étroitement lié à celui du sujet, et inversement. L'adjectif *important* est un moyen lexical de focalisation.
3. *la chambre* : si les « composantes » relatives à la chambre sont « importantes », la chambre l'est d'autant plus (du point de vue communicatif). Par ailleurs, le statut de ce nom ne peut pas être moins élevé que celui du nom *enfant*, dans la mesure où le deuxième est syntaxiquement subordonné au premier.
4. *un enfant* : la présence de l'article (indéfini) permet d'élever le statut de ce complément au niveau de celui du nom principal (à la différence de ce qu'on a dans *chambre d'enfant*). Comme on peut l'observer dans l'exemple (4), cette distribution de la focalisation se confirme dans la suite du texte, étant donné qu'elle porte en parallèle sur la *chambre* (et son ameublement) et sur l'*enfant* (et l'intérêt pour son bien-être).

Références

Bakhtine, M. (1929/2006), *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Les Editions de Minuit.

De Salins, G.-D. (1996), *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE*, Paris, Hatier-Didier.

Douay, C. (2000), *Éléments pour une théorie de l'interlocution. Un autre regard sur la grammaire anglaise*, Presses Universitaires de Rennes.

Ducrot, O. (1968), La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition, *L'Homme*, vol. 88, n° 1, 37-53 (disponible en ligne : www.persee.fr).

Ducrot, O. (1995), Les modificateurs déréalisants, *Journal of pragmatics* 24, 145-165.

Gardiner, A. H. (1932/1989), *The Theory of Speech and Language*. Oxford, Clarendon Press (traduction française par C. Douay, sous le titre *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*, Presses Universitaires de Lille.)

Jacques, F. (1985), *L'espace logique de l'interlocution*, Dialogiques II, Paris, PUF.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1999), *L'énonciation*, Paris, Armand Colin.

Kleiber, G. (2003), Indéfini, partitif et adjectif : du nouveau. La lecture individualisante, *Langages* 151, 9-28.

Knittel, M. L. (2009), Le statut des compléments du nom en [de NP], *The Canadian Journal of Linguistics* / *La revue canadienne de linguistique* 54(2), 255-290 (disponible en ligne : http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00417901/fr/).

Kupferman, L. (2004), Le mot « de » - Domaines prépositionnels et domaines quantitatifs, Bruxelles, Duculot.

Lebas-Fraczak, L. (2010a), La forme *être en train de* comme éclairage de la fonction de l'imparfait, *Cahiers Chronos* 21, 161-179.

Lebas-Fraczak, L. (2010b), Morphèmes grammaticaux et cohérence, *Cahiers du LRL* (Laboratoire de Recherche sur le Langage) 4, *Construction de la cohérence, construction du sens*, 45-63, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires de Blaise Pascal.

Lebas-Fraczak, L. (*à paraître* a), La « (dé-)focalisation » comme critère interlocutif d'analyse des morphèmes grammaticaux : le cas de l'imparfait en opposition au passé composé et au présent, Colloque *L'interlocution comme paramètre : nouvelles données / nouveaux modèles*, Amiens, 6-7 janvier 2011.

Lebas-Fraczak, L. (*à paraître* b), Opposition de deux formes de futur dans une perspective interlocutive, Colloque *Expression du futur dans les langues naturelles*, Rome, 22-24 juin 2011.

Nølke, H. (1996), Où placer l'adjectif épithète ? Focalisation et modularité, *Langue Française* 111, 38-58.

Nølke, H. (2001), *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Editions Kimé.

Nølke, H. (2006), La focalisation : une approche énonciative, dans H. Wlodarczyk (éd.), *La focalisation dans les langues*, Paris, L'Harmattan, 59-80.

Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1999), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Tomasello, M. (2005), *Constructing a Language. A Usage-Based Theory of Language Acquisition*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.